



Guid'Asso

Réseau national d'appui

Fruit d'un travail de co-construction

Fruit d'un travail de co-construction entre les services de l'État et Le Mouvement Associatif, Guid'Asso porte un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901 ou de droit local d'Alsace-Moselle.

Ce réseau est composé de structures locales diverses (associations, institutions, mairies, etc.) qui accueillent, orientent, informent et accompagnent toute personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative - bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités - quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation.

Le service proposé dans ce cadre est accessible à tou-te-s, sans condition, selon le principe d'universalité

Pour en savoir plus : www.associations.gouv.fr

Animation du réseau

Guid'Asso est co-animé par les services de l'État et des partenaires associatifs, à chaque échelon territorial :

Au niveau régional

Délégué.e régional.e à la vie associative

Agent de l'État, rattaché à la Délégation régionale académique de la jeunesse, de l'engagement et du sport (Drajes), chargé d'observer, coordonner et soutenir le développement de la vie associative à l'échelle régionale.



DRVA Centre-Val de Loire : Adeline MORICONI

adeline.moriconi@ac-orleans-tours.fr

02 36 47 72 02 / 06 02 10 40 89

Le Mouvement Associatif

Composé de plusieurs têtes de réseaux associatives, Le Mouvement associatif est le porte-parole des associations au niveau régional. Ses actions sont notamment tournées vers l'accompagnement et la formation des acteurs associatifs.



LMA Centre-Val de Loire : Medi LE MAREC

mlemarec@lemouvementassociatif.org

02 38 68 02 36



Au niveau départemental

Délégué.e départemental.e à la vie associative

Agent de l'État, rattaché au Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport (Sdjes), chargé d'animer et de coordonner le développement de la vie associative sur son département.



Partenaire associatif local

Association (ou consortium d'associations) désignée(s) pour trois ans via un appel à manifestation d'intérêt pour co-animer le réseau d'appui à la vie associative aux côtés du DDVA



Retrouvez les coordonnées
des co-animations départementales
à la page suivante

Contacts des co-animations départementales

Cher

DDVA du Cher : Philippe FRERY
02 36 78 37 46 - philippe.frery1@ac-orleans-tours.fr

Partenaire associatif local : Ligue de l'enseignement du Cher
Cécile FLEURY - c.fleury@ligue18.org

Eure-et-Loir

SDJES de l'Eure-et-Loir : Laurine GIROUX
02 34 42 94 73 - laureen.giroux@ac-orleans-tours.fr

Partenaire associatif local : Ligue de l'enseignement Eure-et-Loir
Fanny POULAIN - f.poulain@ligue28.org

Indre

SDJES de l'Indre : Axelle TUGEND
02 36 27 61 13 - ce.sdjes36@ac-orleans-tours.fr

Partenaire associatif local : Ligue de l'enseignement Indre
Hugo TOUSSAINT - hugo.toussaint@laliguedelenseignement-36.fr

Indre-et-Loire

SDJES de l'Indre-et-Loire : Arnaud LOUSTALOT
02 38 79 45 31 - arnaud.loustalot@ac-orleans-tours.fr

Partenaires associatifs locaux :

- Ligue de l'enseignement 37
Cassandre BARBOTEAU - cbarboteau@fol37.org
- ID37
Cyril CARTEAU - 02 47 37 95 44 - cyril.carteau@id37.fr

Loir-et-Cher

SDJES du Loir-et-Cher : Nathalie CHAMPION
02 36 47 72 83 - nathalie.champion@ac-orleans-tours.fr

Partenaire associatif local : Ligue de l'enseignement Loir-et-Cher
Anaïs SAILLAU - 02 54 43 06 40 - dg@laligue41.org

Loiret

DDVA du Loiret : Anne LAVEAU
02 36 47 72 66 - anne.laveau@ac-orleans-tours.fr

Partenaire associatif local : Ligue de l'enseignement Loiret
Nadia ETIENNE - 07 88 45 02 90 - vieassociative@laligue45.fr

Organisation du réseau



Retrouvez une présentation du réseau en animation graphique sur :

<https://www.associations.gouv.fr/guid-asso-la-nouvelle-politique-publique.html>



4 missions > 4 marques



Guid'Asso

Orientation

→ oriente les associations ou les porteurs de projets vers le bon interlocuteur (Informateur ou Accompagnateur)



Guid'Asso

Information

→ délivre les informations de base et les fondamentaux sur la vie associative ; explique les démarches essentielles ; oriente vers un Accompagnateur si besoin



Guid'Asso

Accompagnement généraliste

→ accompagne les associations de tous secteurs, sur tous sujets, après évaluation de leurs besoins (conseils et suivi adaptés)



Guid'Asso

Accompagnement spécialiste

→ accompagne les associations sur un secteur d'activité particulier ou sur une thématique (conseils et suivi adaptés)

Conventionnement
sur trois ans



Guid'Asso

Orientation

Quel rôle ?

- **Accueillir** les bénévoles et porteurs de projets associatifs
- **Connaître** les autres membres du réseau et les partenaires extérieurs
- **Orienter** les demandeurs vers le bon interlocuteur (Informateur ou Accompagnateur)
- **Communiquer et promouvoir** les réseaux d'appui

Quels pré-requis ?

- Souhait de soutenir la vie associative de son territoire

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures de proximité bien identifiées par leur(s) public(s).
- *Par exemple : une mairie, une Maison France Services, le service « vie étudiante » d'une université, etc.*

Les moyens à mobiliser

- Une, ou plusieurs, personne(s) référente(s)
- Des modalités adaptées d'accueil et de contact avec les usagers

Comment déposer une demande pour devenir Guid'Asso Orientation ?

1. Lire attentivement la **charte du réseau** disponible sur <https://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article913>
2. Prendre **contact avec la co-animation** de votre département (contacts en page 3)
3. Remplir une **demande en ligne « Orientation »** sur le site Démarches Simplifiées (lien sur <https://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article913>)



Guid'Asso

Information

Quel rôle ?

- **Accueillir** les bénévoles et porteurs de projets associatifs (permanence physique/téléphonique/numérique)
- **Apporter une information adaptée** à la demande ou au besoin sur les essentiels de la vie associative
- **Expliquer** les principales démarches administratives
- **Mettre à disposition une documentation de base** actualisée et faire connaître les outils existants
- **Orienter** le demandeur vers un autre interlocuteur selon le besoin

Quels pré-requis ?

- Souhait d'offrir un premier niveau d'appui et d'information aux associations de son territoire

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures ancrées dans leur environnement local
- *Par exemple : un centre social, un espace de vie sociale, le service « vie associative » d'une collectivité, etc.*

Les moyens à mobiliser

- Une, ou plusieurs, personne(s) référente(s)
- Un lieu d'accueil visible et accessible, ouvert à l'ensemble des secteurs associatifs, a minima 2 demi-journées par semaine
- Ordinateur connecté et scanner accessibles

Comment déposer une demande pour devenir Guid'Asso Information ?

1. Lire attentivement la **charte du réseau** et le **cahier des charges** de la mission « Information » disponibles sur <https://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article913>
2. Prendre **contact avec la co-animation** de votre département (contacts en page 3)
3. Remplir une **demande en ligne « Informateur »** sur le site Démarches Simplifiées (lien sur <https://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article913>)



Guid'Asso

Accompagnement généraliste

Quel rôle ?

- **Évaluer** les besoins du demandeur et élaborer un diagnostic
- **Apporter les informations, connaissances et les conseils** adaptés à la situation particulière du demandeur
- **Proposer un accompagnement** individualisé et/ou collectif
- **Mobiliser des ressources extérieures** si nécessaire
- **Favoriser la mise en lien des associations locales**
- **Capitaliser, diffuser et mutualiser** des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative
- Optionnel : Organiser des **formations de bénévoles**

Quels pré-requis ?

- Souhait d'apporter un accompagnement de qualité aux associations du territoire et de tous secteurs d'activités
- Un (ou deux) personne(s) salariée(s) ayant déjà une expérience et une expertise dans l'accompagnement des associations

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures dotées d'une expertise sur l'accompagnement (projets/organisations) qui maîtrisent les enjeux de la vie associative dans une dimension transversale, quel que soit le secteur d'activité.
- *Par exemple : un centre de ressources à la vie associative, une maison des associations...*

Les moyens à mobiliser

- Une personne référente (1 ETP idéalement – 0,5 ETP mini)
- Un lieu d'accueil visible et accessible, ouvert à l'ensemble des secteurs associatifs, a minima 2,5 jours par semaine
- Ordinateur connecté et scanner accessibles

Comment déposer une demande pour devenir Guid'Asso Accompagnement généraliste ?

1. Lire attentivement la **charte du réseau** et le **cahier des charges** de la mission « Accompagnateur généraliste » disponibles sur <https://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article913>
2. Prendre **contact avec la co-animation** de votre département (contacts en page 3)
3. Remplir une **demande en ligne** « **Accompagnateur généraliste** » sur le site Démarches Simplifiées (lien sur <https://centre-val-de-loire.drdjcs.gov.fr/spip.php?article913>)



Guid'Asso

Accompagnement spécialiste

Quel rôle ?

- **Évaluer** les besoins du demandeur et élaborer un diagnostic
- **Apporter les informations, connaissances et les conseils** liés au **domaine d'expertise** de la structure et adaptés à la situation particulière du demandeur
- **Proposer un accompagnement** individualisé ^{et/}ou collectif
- **Mobiliser des ressources extérieures** si nécessaire
- **Capitaliser, diffuser et mutualiser** des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative en lien avec le **domaine d'expertise** de la structure
- Optionnel : Organiser des **formations de bénévoles** dans le **domaine d'expertise** de la structure

Quels pré-requis ?

- Souhait d'apporter un accompagnement de qualité aux associations du territoire, sur son domaine d'expertise
- Personne(s) référente(s) ayant déjà une expérience et une expertise dans un secteur d'activités ou sur une thématique particulière

Qui peut demander la labellisation ?

- Les structures dotées d'une expertise spécifique, qu'elle soit thématique ou sectorielle
- *Par exemple : une association tête de réseau sectorielle, un centre de ressources thématique...*

Les moyens à mobiliser

- Une personne référente dédiée à la mission
- Un lieu d'accueil visible et accessible, ouvert à l'ensemble des associations de son domaine d'expertise, a minima 1 jour par semaine
- Ordinateur connecté et scanner accessibles

Comment déposer une demande pour devenir Guid'Asso Accompagnement spécialiste ?

1. Lire attentivement la **charte du réseau** et le **cahier des charges** de la mission « Accompagnateur spécialiste » disponibles sur <https://centre-val-de-loire.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article913>
2. Prendre **contact avec la co-animation** de votre département ou du niveau régional (contacts en pages 2 et 3)
3. Remplir une **demande en ligne** « **Accompagnateur spécialiste** » sur le site Démarches Simplifiées (lien sur <https://centre-val-de-loire.drdjscs.gouv.fr/spip.php?article913>)